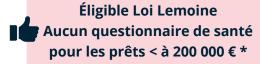
MNCAP ADE 1021 by zenico

L'alternative + économique et + sécurisante face aux contrats bancaires



Pourquoi choisir MNCAP ADE 1021?

- > Couverture des capitaux jusqu'à 15 millions
- > Remboursement de la mensualité jusqu'à 15 000 €
- > Reprise RIA: seulement 2 questions pour adhérer
- > Questionnaire de santé simplifié jusqu'à 55 ans et 1 000 000 € et 65 ans si garantie DC/PTIA uniquement



* avec un terme antérieur aux 60 ans de l'emprunteur et tenant compte de l'encours assuré des autres crédits

En un clin d'œil

Produit géré et assuré par MNCAP

Pour vous

 Différents modes de commissions linéaires ou escomptés et précomptés

Pour votre client

 Parcours de souscription en ligne y compris la sélection médicale

Formalités médicales

> Questionnaire de santé jusqu'à 55 ans et 1 000 000 €

Process RIA ultra allégé

Conditions	Assuré agé de moins de 50 ans et capital	Pret et assurance mis en place depuis moins	
	restant dû inférieur à 500 000 €	de 5 ans	
Questions déclaratives	1. L'assurance initialement mise en place pour ce financement a-t-elle fait l'objet de surprimes, exclusions ou restrictions pour raisons de santé ?		
	2. Êtes-vous actuellement ou avez-vous été au cours des 5 dernières années : en arrêt de travail (même partiel) ou sous traitement ou sous surveillance médicale pendant plus de 3 semaines consécutives ?		

Changez simplement et sereinement d'assurance de prêt avec RésiliZen



RésiliZen est à votre service pour prendre en charge toutes les démarches administratives à votre place pour tous les produits MNCAP : envois des courriers à la banque, relances, traitements des objections jusqu'à la réception des avenants de substitution.



Garanties

En tant que distributeur de produits d'assurance, vous devez proposer des produits qui sont cohérents avec les exigences et besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel.

	Description	Âge limite à l'adhésion	Âge limite à l'indemnisation
Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Remboursement au prêteur du capital restant dû au jour du décès ou de la PTIA dans la limite de la quotité souscrite, jusqu'à 15 millions €	Décès : le jour de son 80ème anniversaire PTIA : le jour de son 65 ^{ème} anniversaire	Décès : le jour de son 85 ^{ème} anniversaire PTIA : le jour de son 70 ^{ème} anniversaire
Incapacité Temporaire Totale (ITT)	Remboursement au prêteur des échéances de prêt dans la limite de la quotité souscrite, jusqu' 15 000 € par mois	Le jour de son 65 ^{ème} anniversaire	Le jour de son 70 ^{ème} anniversaire
Invalidité Permanente Totale (IPT)	Remboursement au prêteur des échéances de prêt dans la limite de la quotité souscrite	Le jour de son 65 ^{ème} anniversaire	Le jour de son 70 ^{ème} anniversaire
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	Remboursement au prêteur de (N-33)/33 des échéances dues dans la limite de la quotité souscrite N étant le taux d'incapacité reconnu	Le jour de son 65 ^{ème} anniversaire	Le jour de son 70 ^{ème} anniversaire
Pour plus de détails sur le produit vous pouvez vous référer au Document d'Information normalisé sur le Produit (DIP) ou à la notice d'informations			

Marché cible

Toute personne physique ou morale en cours de souscription d'un prêt ou ayant déjà souscrit un prêt, ayant le besoin d'assurance pour couvrir le nouveau prêt ou celui déjà existant sous réserve de répondre aux limites fixées dans la notice d'information du produit.



Prise en charge des prêts éligibles Loi Lemoine

Les sinistres ayant pour origine une pathologie antérieure à la prise d'effet des garanties sont couverts!

Conditions:

- o Franchise minimale de 90 jours
- o Durée des prêts de minimum 120 mois

- o Achat de la résidence principale uniquement
- \circ Si RIA : Reprise de contrat bancaire uniquement



Conditions

Délai d'attente	Aucun		
Franchises (ITT / IPT)	Au choix : 30, 60, 90, 120, 180 jours		
Couverture du dos	 En inclusion, couvert à partir de 10 jours d'hospitalisation Couverture sans condition d'hospitalisation avec l'option « confort dos et psy » 		
Couverture du psy	 En inclusion: couvert à partir de 10 jours d'hospitalisation Couverture sans condition d'hospitalisation avec l'option « confort dos et psy » 		
Couverture des sports	 Couverture sans condition d'hospitalisation avec l'option « confort dos et psy » Exclusion des sports professionnels ou non représentés par une fédération Rachat de tout ou partie des exclusions ci-dessous possibles sous étude Sports de montagne : couverture de tous les sports de montagne pratiqués en dessous de 3000 mètres. Exclusion au-delà. Exclusion de l'escalade au-delà du niveau 5B et la varappe (sauf si pratiquée en salle) Couverture du ski : couverture du ski alpin, de fond, monoski ou de surf sur pistes ouvertes et accessibles en remontées mécaniques et couverture du ski hors-piste si pratiqué à moins de 3 000 mètres d'altitude Sports avec engins à moteur : exclusion tout sport nécessitant l'usage d'engins à moteur Sports subaquatiques : couverture de la plongée sous-marine dans le cadre du niveau 2 FFESSM et pratiquée moins de 20 fois par an. Exclusion au-delà. Exclusion du motonautisme, de la planche à voile à plus de 1 mille des côtes, du yachting. Sports équestres : couverture des sports équestres sauf compétitions et entrainements préparatoires Sports de combat : couverture des sports de combat amateur. Exclusion en cas de compétition Sports aériens : exclusion de tous les sports aériens Dans le cadre d'une pratique ponctuelle, d'une initiation ou d'un baptême encadré par un personnel qualifié titulaire des brevets ou autorisations réglementaires exigées, les exclusions sportives ci-dessus ne s'appliquent pas 		
Mi-temps thérapeutique	50 % du montant garanti en ITT pendant 180 jours		
Exonération des cotisations	Non		
Territorialité	Couverture dans le monde entier		
Type de projet	Résidence principale et secondaire, locatif, prêt travaux > 75 000 €, prêt professionnel immobilier		
Lieu de résidence	 Résidents France métropolitaine et DROM - COM Expatriés ou étrangers investissant en France via une banque Française, située en France ou dans les DROM, COM (incluant les succursales françaises d'organismes bancaires étrangers); sous étude 		
Prêt en devise	Non		
Modalités de paiement des cotisations	 Prélèvement automatique Périodicité mensuelle (*), trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'assuré (*) sous réserve d'un montant minimum de 12 € 		
Association	12 € par assuré, payable lors de la 1ère cotisation		
Frais de dossier	15 € par assuré, payable lors de la 1ère cotisation 2 € par assuré de frais de mutualité, payable lors de la 1ère cotisation		
Frais de courtage	Jusqu'à 3 000 € par assuré. Prélevé au choix : o avec la 1ère cotisation o ou fractionné la 1ère année selon la périodicité du client		

Rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

Commissionnement au choix:

- o 0/0, 8/8, 10/10, 12/12, 15/15, 20/20 : commission linéaire
- o 20/10, 30/10, 40/10, 50/10 et 50/15 : paiement escompté et précompté, c'est-à-dire que la commission est versée en une fois la 1ère année, à la date de paiement de la 1ère cotisation.

Le tarif du produit est basé sur un taux de commissionnement de 40/10.



La conformité en toute simplicité!

La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- o le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé cidessus ;
- o des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client :
- o les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client ;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	Client personne morale	
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent	
Bénéficiaire effectif	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée	

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez, en plus de la collecte des informations d'identification :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- Collecter et actualiser, au moins une fois par an, les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- Recueillir une seconde pièce d'identité
- ✓ S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.

En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : <u>lcb-ft.tracfin@zenioo.com</u>.



Formalités médicales

■ Process RIA ultra allégé

Conditions	Assuré âgé de moins de 50 ans et capital restant dû inférieur à 500 000 €	Prêt et assurance mis en place depuis moins de 5 ans
Questions déclaratives	surprimes, exclusions ou restrictions pour rai 2. Êtes-vous actuellement ou avez-vous été	pour ce financement a-t-elle fait l'objet de sons de santé ? au cours des 5 dernières années : en arrêt de sous surveillance médicale pendant plus de 3

Aucune formalité médicale demandée pour les prêts inférieurs à 200 000 €, avec un terme antérieur aux 60 ans de l'emprunteur et tenant compte de l'encours assuré des autres crédits.

	Âge à la souscription				
Capital assuré	Moins de 46 ans	de 46 à 50 ans	de 51 à 55 ans	de 56 à 65 ans	de 66 à 80 ans
jusqu'à 100 000 €	QSS		QS	QS	
de 100 001 € à 500 000 €				Rapport de visite médicale + Profil Sanguin	
de 500 001 € à 1 000 000 €	QS		QS si Décès PTIA uniquement, sinon : Dossier médical standard	Dossier médical standard	
de 1 000 001 € à 2 500 000 €	Dossier médical standard + Copie de l'offre de prêt				
de 2 500 001 € à 5 000 000 €	Dossier médical standard + Copie de l'offre de prêt + Document Financier	+ Copie de l' + ECG d'effort a cardio	ical standard offre de prêt avec rapport du blogue nt Financier	Consulter le réassureur avant constitution du dossier	
de 5 000 001 € à 15 000 000 €	Consulter le réassureur avant constitution du dossier				

Dossier médical standard : Questionnaire de Santé + Rapport de visite médicale + Examen d'urines + Electrocardiogramme avec rapport du cardiologue + Profil sanguin.

Examen d'urines : Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des Urines, Recherche de la Cotinine Urinaire (pour accès au tarif non-fumeur).

Profil sanguin : Numération formule sanguine, Vitesse de sédimentation, Numération Plaquettaire, Hiv 1 et 2 par immunoenzymologie 2 réactifs, Glycémie, Créatinine, Bilirubine, Taux de Prothrombine, Urée, Acide Urique, Phosphatases alcalines, Triglycérides, Cholestérol Total et HDL, Transaminases SGOT-SGPT et Gammas GT, marqueurs du virus de l'Hépatite B et C (antigènes HBs et sérologie des anticorps de l'Hépatite C), et pour les personnes de sexe masculin de plus de 50 ans : recherche des antigènes prostatiques spécifiques (PSA).



Les formalités médicales sont à transmettre à l'adresse suivante :

MNCAP - Service Médical - 5 rue Dosne - 75116 Paris

Lorsque le postulant se soumet aux formalités médicales demandées par l'assureur, il a le choix de les effectuer dans nos centres prestataires ou bien auprès d'un praticien de son choix. Le réseau des centres permet le regroupement des formalités médicales sans avance de fonds pour le postulant. Les centres à contacter réalisant les bilans médicaux sont :

- ARM (Analyse Risque Médical) : est présent pour réaliser les bilans médicaux dans 185 villes dont 14 adresses à Paris et 19 en Région parisienne 09 70 72 72 72 http://www.armfrance.com
- ABCOS-CIVEM : est présent pour réaliser les bilans médicaux, en un seul rendez-vous et en un seul lieu, dans ses centres sur Paris Ile de France et en Région 09 69 32 27 32 http://www.abcossante.com